



Semaine de sensibilisation
à la paperasserie^{MC}



Prix
Poids
lourd

2025

Le pire des pires

Paperasserie : retour en arrière pour les PME du Manitoba

Lauréat : Gouvernement du Manitoba

Le projet de loi 16¹ enrage les PME de la province. Il vient abroger la *Loi sur la responsabilisation en matière de réglementation* et carrément supprimer le cadre de responsabilisation en matière de réglementation si durement obtenu en éliminant deux mécanismes clés d'allégement réglementaire : le décompte des exigences réglementaires et la règle capitale du « un pour un ».

Ces six dernières années, le gouvernement du Manitoba a fait beaucoup de progrès pour répertorier ses exigences réglementaires, un travail colossal exécuté par la fonction publique. Le gouvernement a établi une référence pour faire le suivi du nombre d'exigences, avoir un portrait clair du fardeau réglementaire pour l'ensemble des ministères, favoriser la transparence et susciter la confiance des Manitobains. Le projet de loi 16 ignore la responsabilisation en matière de réglementation en éliminant l'obligation de décompte des nouveaux règlements. Le maintien du décompte n'aurait pas exigé beaucoup d'efforts puisque ce cadre a été établi en 2017 et que les ministères effectuaient déjà leurs propres décomptes.

La règle du « un pour un » au Manitoba assurait le retrait d'un règlement dépassé ou inutile dès qu'un nouveau règlement était adopté. Sans cette mesure, les règlements s'accumulent et la paperasserie s'alourdit inutilement. Un sondage mené par la FCEI auprès des propriétaires d'entreprise du Manitoba révèle qu'une écrasante majorité d'entre eux s'opposent au projet de loi 16 :

- 96 % des propriétaires de PME estiment que la responsabilisation en matière de réglementation est capitale pour un gouvernement ouvert et transparent;
- 93 % estiment que la réduction de la paperasserie devrait être une priorité du gouvernement provincial.

L'élimination de ces mesures de responsabilisation menace d'alourdir le fardeau réglementaire des PME manitobaines, ce qui constitue une préoccupation importante pour de nombreux entrepreneurs².

La solution : Le gouvernement manitobain devrait réinstaurer la règle du « un pour un » et maintenir le décompte des exigences réglementaires. Ainsi, il protégerait les PME contre la prolifération réglementaire et respecterait son engagement à réduire la paperasserie.

¹ Gouvernement du Manitoba. *Loi sur la remise de rapports relativement à la responsabilisation en matière de réglementation et modifiant la loi sur les textes législatifs et réglementaires (projet de loi 16, première session, 43^e législature)*. <https://web2.gov.mb.ca/bills/43-1/b016f.php>

²Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Rapport de 2024 : *A step in the wrong direction: CFIB's statement on Manitoba government's decision to repeal the Regulatory Accountability Act*. <https://www.cfib-fcei.ca/en/media/a-step-in-the-wrong-direction-cfibs-statement-on-manitoba-governments-decision-to-repeal-the-regulatory-accountability-act>

Les autres « lauréats » :

Le cadeau empoisonné du père Noël : le congé de TPS/TVH

Lauréat : Gouvernement fédéral

Le congé temporaire de TPS/TVH mis en place par le gouvernement fédéral pour la période des Fêtes, qui devait stimuler les ventes, a plutôt causé un véritable chaos administratif, entraîné des coûts imprévus et semé la confusion chez les propriétaires de PME.

Annoncé tout juste avant le Vendredi fou, le Samedi PME et le Cyberlundi, la période la plus occupée de l'année, le congé de taxe n'a donné que deux semaines aux entreprises pour modifier leurs systèmes. Jusqu'à maintenant, l'entreprise moyenne a consacré une durée médiane d'une journée complète de travail (8 heures) pour apporter les changements nécessaires à l'application du congé de TPS/TVH³.

La reprogrammation des systèmes de point de vente (PDV) pendant la période des Fêtes est tout aussi coûteuse en temps qu'en argent, le coût médian estimé s'établissant à 1 000 \$. De plus, 66 % des PME ont eu de la difficulté à déterminer quels produits étaient exemptés, la liste étant incompréhensible, incohérente et arbitraire, ce qui a laissé de nombreuses PME dans l'incertitude quant à la façon de bien appliquer l'exemption⁴. Des propriétaires d'un magasin de jouets ont dû trancher sur des ensembles LEGO afin de déterminer s'ils étaient pour enfants ou pour adultes, tandis que des propriétaires de boutiques de cadeaux ont dû vérifier chaque article dans les paniers cadeaux, le tout durant la période la plus occupée de l'année.

Au lieu de favoriser la croissance de l'économie, les commerçants croient que le congé n'a fait que modifier les habitudes de consommation pour concentrer les dépenses pendant la période d'exemption, les deux tiers des PME anticipant un report des achats et des retours. De plus, 65 % des PME estiment que ce sont les grandes sociétés et les géants de la vente en ligne qui seront les plus avantagés⁵. La moitié de la période d'exemption écoulée, seulement 5 % des propriétaires d'entreprise ont signalé une augmentation des ventes⁶.

Le fait que bien des fabricants et distributeurs ignorent qu'ils doivent aussi tenir compte du congé de TPS/TVH vient ajouter au casse-tête administratif des PME. Avec un lancement précipité, des lignes directrices peu claires et des coûts élevés, beaucoup d'entrepreneurs se sentent abandonnés et frustrés.

Des solutions à court terme comme le congé de TPS/TVH nuisent de façon disproportionnée aux PME, car elles font exploser la paperasserie et les coûts. S'il veut réellement soutenir les entreprises du pays, le gouvernement doit privilégier des politiques à long terme qui favorisent la stabilité et la croissance au lieu d'adopter des mesures temporaires et lourdes.

La solution : Accorder un crédit de 1 000 \$ dans le compte de TPS/TVH des entreprises touchées pour compenser leurs coûts de reprogrammation et d'administration. Demander à l'Agence du revenu du Canada (ARC) d'annuler les taxes, les pénalités et les intérêts dus en raison d'erreurs commises de bonne foi pendant la période de mise en œuvre précipitée. Miser sur des changements fiscaux pertinents et permanents, notamment annuler la hausse prévue de 19 % de la taxe carbone.

³ FCEI, sondage *Votre Voix*, mené du 9 au 13 janvier 2025, résultats préliminaires, n = 1 723.

⁴ FCEI, Sondage spécial sur les impacts de la grève à Postes Canada et du congé de TPS/TVH, mené du 26 novembre au 5 décembre 2024, résultats finaux, n =

⁵ Ibid.

⁶ FCEI, sondage *Votre Voix*, mené du 9 au 13 janvier 2025, résultats préliminaires, n = 745.

Un permis pour jouer : la bureaucratie des terrains de jeu de la municipalité des Cèdres

Lauréate : Municipalité des Cèdres

Les enfants de cette municipalité, située au Québec, sont libres de jouer dans les rues de leur quartier, à condition d'avoir rempli les formalités imposées par les autorités municipales. Un règlement municipal⁷ absurde de 2023 visant à promouvoir la sécurité du « jeu libre » oblige les enfants à soumettre un formulaire aux autorités municipales.

Les jeunes des Cèdres doivent parcourir un labyrinthe administratif avant de pouvoir escalader leurs montagnes imaginaires dans les rues de leur quartier. Chaque été, les enfants doivent remplir un formulaire⁸, y indiquer le nom de la rue où ils veulent jouer, obtenir les signatures des deux tiers des adultes qui habitent le tronçon en question et soumettre le formulaire à la direction des loisirs, sans quoi ils risquent une amende de 1 000 \$.

Le cauchemar ne s'arrête pas là pour autant. En effet, la direction des loisirs doit faire approuver le formulaire par le conseil municipal. Ensuite, la rue est désignée comme une zone de jeu libre. Cela dit, les enfants sont autorisés à y jouer uniquement entre 9 h et 20 h.

La FCEI reconnaît l'importance d'assurer la sécurité des enfants quand ils jouent dans leur quartier, mais faut-il vraiment les accabler de paperasserie⁹?

La solution : La Municipalité des Cèdres devrait supprimer le processus de demande d'autorisation tout simplement et trouver des moyens plus efficaces d'assurer la sécurité dans ses rues.

⁷ Municipalité des Cèdres. 2023. *Règlement numéro 500-2023 régissant les conditions permettant le jeu libre dans les rues résidentielles*. Consulté le 26 novembre 2024. https://www.ville.lescedres.qc.ca/sites/default/files/regl_500-2023_jeu_libre.pdf

⁸ Municipalité des Cèdres. *Annexe A - Formulaire de demande d'autorisation pour le jeu libre dans ma rue*. Consulté le 26 novembre 2024. https://www.ville.lescedres.qc.ca/sites/default/files/annexe_a_formulaire.pdf

⁹ CTV News Montreal. Diffusé le 21 juin 2023. *Quebec town's bylaw requires kids to collect signatures to play in the street*. CTV News. <https://montreal.ctvnews.ca/quebec-town-s-bylaw-requires-kids-to-collect-signatures-to-play-in-the-street-1.6925627>

Le prix de la transparence : 28 \$ pour de l'information fiscale à Winnipeg

Lauréate : Ville de Winnipeg

L'accès aux renseignements fiscaux de base à Winnipeg est devenu un cauchemar pour les entreprises. En effet, la Ville de Winnipeg refuse l'accès gratuit en ligne aux données sur l'impôt foncier, contrairement à beaucoup d'autres municipalités. Les propriétaires de PME qui veulent obtenir de l'information sur leurs cotisations et obligations fiscales doivent faire des pieds et des mains juste pour savoir combien ils doivent payer ou faire le point sur leur situation.

Lorsque les propriétaires de PME contactent les services fiscaux de la Ville, ils sont redirigés vers un [portail](#) obsolète et inefficace¹⁰. Et ce n'est pas tout : ils doivent déboursier un minimum de 28 \$ chaque fois qu'ils veulent obtenir leurs propres données fiscales. Ce système tient plus de la barrière tarifaire qu'un service et fait inutilement hausser les coûts des entreprises, surtout les plus petites dont le budget est déjà assez serré.

C'est le parfait exemple de paperasserie qui fait gaspiller temps et ressources, mine la confiance, nuit à la transparence et irrite les entrepreneurs qui veulent simplement se conformer à leurs obligations fiscales croissantes.

La solution : La Ville devrait supprimer les frais d'accès aux données fiscales pour les résidents et les entreprises, s'assurer que le lien vers la page d'inscription est fonctionnel et trouver des moyens de faciliter la consultation de ces données.

¹⁰ Ville de Winnipeg. *Service de l'évaluation et des taxes - Service sur inscription de renseignements en ligne sur les taxes et les impôts*. Consulté le 9 décembre 2024. <https://legacy.winnipeg.ca/francais/AsmtTax/English/selfservice/citytax.stm>

Vie de chien : les nouvelles règles de Toronto pour les entreprises de promeneurs de chiens

Lauréat : Conseil municipal de Toronto

Un groupe d'entreprises de promeneurs de chiens à Toronto se sont retrouvées avec une laisse administrative à cause d'une décision récente du conseil municipal de les bannir du parc à chiens situé dans le parc Ramsden¹¹. Ce changement a été fait à la suite de plaintes de résidents concernant le bruit et le stationnement, des problèmes pourtant courants dans un quartier urbain animé et densément peuplé.

Auparavant, les promeneurs de chiens pouvaient utiliser le parc librement, mais tout ça a pris fin en juin 2024, quand le conseil a fermé le parc. Maintenant, ces propriétaires de PME, qui veulent seulement promener des chiens dans leur quartier, devront traverser la ville pour trouver un autre parc, en supposant qu'ils pourront en trouver un comparable¹². L'interdiction, qui a pris effet en septembre 2024 sans consultation préalable auprès des promeneurs de chiens, a entraîné le dépôt d'une pétition¹³ demandant l'établissement d'une plage horaire (de 11 h à 15 h) au lieu d'une interdiction pure et simple.

Cette décision a non seulement des répercussions sur le gagne-pain des promeneurs de chiens, mais elle crée aussi des obstacles inutiles pour la communauté dans son ensemble. Au lieu de chercher un compromis (plage horaire, zones désignées), la Ville a imposé une interdiction totale qui menace la survie de ces petites entreprises. Dans une ville qui se targue de soutenir l'entrepreneuriat local, cette décision paraît inutile, nuisible aux entreprises et exagérée pour un problème facile à résoudre.

La solution : La Ville devrait lever l'interdiction et appliquer des lignes directrices claires et équitables, par exemple : permettre aux entreprises de promeneur de chiens d'exercer leurs activités à certaines heures et les inclure dans les consultations futures.

¹¹ Ville de Toronto. Procès-verbal de 2024 : *Dogs off leash area criteria for commercial dog walkers* (point 2024.MM19.3) (en anglais seulement). Consulté le 26 novembre 2024. <https://secure.toronto.ca/council/agenda-item.do?item=2024.MM19.3>

¹² CBC News. 27 août 2024. *Commercial dog walkers oppose ban from area at city park* (en anglais seulement). <https://www.cbc.ca/news/canada/toronto/commercial-dog-walkers-ban-ramsden-park-1.7305310>

¹³ Petition to reverse the ban on commercial dog walkers at Ramsden Park (en anglais seulement), *Change.org*. Consulté le 26 novembre 2024. <https://www.change.org/p/petition-to-reverse-the-ban-on-commercial-dog-walkers-at-ramsden-park>

